



Autorisation de Conduite pour utilisation Gerbeurs (R485 Cat. 1 et 2)

Établissement :

Durée : 1 ou 2 journées de 7 heures

Public visé : Personnel de l'établissement (6 participants maximum)

Modalités et délais d'accès : Formations essentiellement intra-entreprise, les modalités et délais sont définis en accord avec l'entreprise cliente

Prérequis :

- Initiale : Aucun
- Recyclage : Être titulaire d'une autorisation de conduite de moins de 5 ans

Objectif : Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité des gerbeurs (>1,20m et égal à 2,50 = cat. 1) (>2,50m = cat. 2), nécessaire à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

Modalités d'évaluation : L'évaluation des compétences acquises est réalisée tout le long de la formation (évaluation formative) et lors de l'épreuve de certification (évaluation formative à visée certificative).

Cadre législatif : Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur accompagnant doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Tarif : 900 euros (1 journée) 1700 euros (2 journées)

Théorie :

- Réglementation : connaissances générales
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant



- Notions élémentaires de physique, stabilité
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérifications d'usage
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant

Pratique :

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres : accès et descente en sécurité, circulation, adéquation, opérations de manutention, stationnement et arrêt
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance